

**COMPTE RENDU COMPLET
DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **GRAND LAVIERS**
Séance **du 19 JUIN 2015**

DEPARTEMENT
SOMME

Nombre de membres
– en exercice : 10
_ Présents : 06
_ Pouvoirs : 01
_ excusés : 01
_ Absents : 03
_ Votants : 07
- abstentions : 0
- contre : 0
- pour : 07

L'an **deux mil quinze**, et le **dix neuf Juin** à **20 heures 00**, le Conseil Municipal cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M MENNESSON Christophe, Maire.

Etaient Présents : M MENNESSON Christophe, Mme BOUJONNIER Denise, M WARGNIER Armel, M ROUFFE Régis, BOIS Jean-Jacques. A partir de 20h40, M COZETTE Frédéric.

Etaient Absents : Mme COMPIEGNE Francine donne pouvoir à BOUJONNIER Denise , Mrs LETELLIER Serge, DEMARET Gislain, ROUSSEL Philippe

M WARGNIER Armel est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire avise l'assemblée que conformément à la décision du Conseil d'Etat délibéré le 11 mai 2015 et lu en séance publique le 27 mai 2015, le Conseil Municipal est constitué comme suit : M MENNESSON Christophe, Mme BOUJONNIER Denise, M WARGNIER Armel, M ROUFFE Régis, Mrs LETELLIER Serge, DEMARET Gislain, ROUSSEL Philippe, BOIS Jean-Jacques, COZETTE Frédéric, Mme COMPIEGNE Francine.

Monsieur le Maire remercie M MATTE pour son engagement au sein du conseil.

Monsieur le Maire commence par les questions diverses ne nécessitant pas de délibération, en l'attente de Frédéric COZETTE, le quorum n'étant pas atteint à 20 H 00.

. TRAVAUX EN COURS :

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que :

- Pour la toiture salle polyvalente, M Petit a sollicité des devis auprès de Ets Petit, Ets Dumont, Ets Brailly, Ets Dissous. Les plis seront ouverts le 23 juin. Les travaux auront lieu en septembre.
- Pour la Rue du Soleil Levant, le Cabinet Latitudes a effectué le relevé topographique. Il a été demandé à Véolia d'effectuer le remplacement des canalisations en plomb avant d'effectuer les travaux de voirie.
- Pour le cimetière : une réunion de présentation aura lieu le 23 juin
- Le nouveau lave-vaisselle a été installé dans la salle polyvalente.
- Les cloches de l'église ont été réparées.
- Le nouveau tracteur est en fonction.
- Pour les travaux de la rue de Buigny, l'étude est en cours en vue de la réalisation des travaux en 2016.

. CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire propose de revoir les conventions de prêt de salle et de matériel avec les associations communales.

. ATLAS PAYSAGER :

Monsieur le Maire propose de demander à l'Association Parc Naturel Régional Baie de Somme 3 Vallées de travailler à la réalisation d'un Atlas paysager de la Commune. Les habitants seront invités à participer à cet atlas compte tenu de leurs connaissances du village.

Cela débiterait en fin d'année puis l'Atlas sera édité en 2016. Cette opération sera financée par le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées.

. BILAN DE LA REUNION DU LOTISSEMENT « LES ARBRES » :

Monsieur le Maire rappelle qu'un questionnaire avait été distribué à ces habitants leur demandant les infrastructures et services qu'ils souhaiteraient voir apparaître dans leur quartier puis ils ont été conviés à une réunion.

Il en ressort qu'il est souhaité une aire de jeux, un terrain de pétanque, le passage d'un boulanger le weekend end.

Monsieur le Maire remercie M Matte et M Cozette pour leur implication dans la réalisation du questionnaire.

Un questionnaire du même type sera distribué à Petit Laviers.

. BILAN FINANCIER :

Mme Boujonnier présente la situation financière : elle rappelle qu'un emprunt a été contracté pour les travaux de voirie de la Rue du Soleil Levant, les taux étaient bas et il était donc plus judicieux d'emprunter et de se garder notre pouvoir d'autofinancement pour la réalisation des autres investissements ; Les finances communales sont saines.

A 20 H 40, M COZETTE ARRIVE DONC DEBUTE L'ORDRE DU JOUR NECESSITANT DES DELIBERATIONS ;

. PARTICIPATION COMMUNALE CARTE BUS BAAG :

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'an dernier le prix de la carte Baag est fixé en fonction des ressources du foyer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer au vu des tarifs ci-dessous de la carte annuelle Baag pour les jeunes de 3 à 18 ans :

Quotient familial	Tarif carte Baag	Part Communale
Supérieur à 720 €	70 €	30 €
De 541 à 720 €	52.50 €	25 €
De 361 à 540 €	35 €	20 €
Jusqu'à 360 €	17.50 €	11.50 €

Cette participation communale sera versée directement à Baag à réception de la facture détaillée.

. DEMANDE SUBVENTION « IDEAL » (Intervention directe pour l'équipement et l'aménagement local) 2015 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture Mairie/Salle polyvalente d'un total HT de 19 804.93 € soit TTC : 23 765.92 € dont :

Plan de financement prévisionnel :

Montant subventionnable : 19 804.93 €

Subvention IDEAL (20 %) : 3 960.99 €

Solde : autofinancement par la Commune (dont TVA) : 19 804.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le projet présenté,
- sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Somme (IDEAL) précitée et approuve le plan de financement.
- sollicite le commencement anticipé des travaux.

. REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la loi « ALUR » (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), notre Plan d'Occupation des Sols sera caduc au 1^{er} janvier 2016.

Il avise le Conseil Municipal que si une procédure de révision de notre POS en PLU (Plan local d'Urbanisme) est engagé avant le 31/12/2015, notre POS sera maintenu jusqu'au 27 mars 2017, après cette date, si le PLU n'est pas approuvé, le POS deviendra caduc et le Règlement National d'Urbanisme s'appliquera ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte qu'une procédure de révision de notre POS en PLU soit engagée avant le 31 décembre 2015 et dans l'attente d'une décision de la Communauté de Communes validant le transfert de la compétence d'urbanisme avant le 27 mars 2017.

. CONTRAT ENTRETIEN RESEAU PLUVIAL :

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'entretien avait été signé avec la Société des Eaux de Picardie pour les travaux de curage du réseau pluvial.

Ce contrat est à actualiser car l'entretien de certaines bouches d'égout n'était pas prévu dans le contrat en cours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à signer ce contrat.

. CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier préfectoral du 22 avril 2015 nous avisant que la Communauté de Communes a jusqu'au 9 septembre pour mettre en oeuvre un nouvel accord de composition du Conseil Communautaire qui ferait que notre commune pourrait à nouveau y siéger à 2 membres.

. CONVENTION URBANISME AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait été évoqué lors d'une précédente réunion. Il a reçu ce jour un mail de la Communauté de Communes lui demandant de prendre la présente délibération.

Face au retrait de la DDTM en matière d'instruction des actes liés à l'application du droit des Sols (ADS) à compter du 1^{er} juillet 2015, la Communauté de Communes de l'Abbevillois propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire en mettant en place un service commun du droit des sols.

C'est pour cela que la CCA lors de son Conseil Communautaire du 19 décembre 2014 a voté la création d'un Service Commun d'Urbanisme dont la mission première est l'accompagnement des communes dans l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme.

La convention présentée précise les missions du service commun et celles restant à la charge de la commune.

L'adhésion de la commune à ce service commun ne modifie en rien les compétences du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne la signature des autorisations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-4-2,

Vu l'article L 422-3 du Code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2014, relative à la création d'un service commun du droit des sols

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au service commun créé par la CCA

PREND acte qu'une cotisation d'un montant estimé pour l'année 2015 à 3.50€/habitant (Abbeville) / 4.16€/hab (communes rurales)(population municipale) sera à verser annuellement à la CCA.
(Pour l'année 2015, le montant sera calculé au prorata du nombre de mois restant. En se basant sur 12 mois, au prix de 4.16€/hab selon la population légale de 2012 de 384 habitants cela nous fait une cotisation de 1 597.44 €)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre,

REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) POUR 2015 :

Monsieur le Maire a reçu ce jour un mail de la Communauté de Communes lui demandant de prendre la présente délibération qui ne change rien par rapport à ce qui se faisait les années précédentes.

- Vu les articles L 2336-3 et L 2336-5 du CGCT relatifs au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 juin 2012, optant à l'unanimité, pour une répartition « dérogatoire libre » consistant à ce que la CCA conserve le reversement attribué à l'ensemble intercommunal et verse le prélèvement effectué sur l'ensemble intercommunal
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2013 acceptant le reversement des sommes issues du FPIC pour l'année 2013 par les communes attributaires et les délibérations concordantes de toutes les communes de la CCA
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2015 optant à l'unanimité pour une répartition « dérogatoire libre » consistant à ce que le CCA conserve le reversement attribué à l'ensemble intercommunal et verse le prélèvement effectué sur l'ensemble intercommunal
- Vu le courrier de Mme la Préfète de la Somme en date du 28 mai 2015 alertant les EPCI sur les nouvelles modalités de répartition du FPIC, applicable en cas d'option pour le système dérogatoire libre
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 juin 2015, adoptée à l'unanimité, optant pour une répartition « dérogatoire libre » du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
- Considérant que chaque commune membre de l'EPCI doit délibérer de manière concordante à celle de l'organe délibérant de l'EPCI
- Considérant l'importance du programme d'investissement mené par la CCA au bénéfice de l'ensemble des habitants des communes de son périmètre

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'opter pour une répartition « dérogatoire libre » consistant à ce que la CCA conserve le montant reversé à l'ensemble intercommunal, pour la somme de 774 113 € au titre de l'année 2015 et verse le montant prélevé à l'ensemble intercommunal, pour la somme 6 850 € au titre de l'année 2015.

QUESTIONS DIVERSES

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a inscrit la Commune pour participer aux journées du patrimoine le dimanche 20 septembre de 14 h à 18 H 00. Il demande à chacun de compléter le planning de présence dudit après-midi.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée que les horloges astronomiques seront installées le 1^{er} juillet, à compter dudit soir l'éclairage public sera éteint de :

- 23 h à 6 heures du matin l'été et l'hiver

Ceci sera adapté pour les fêtes de fin d'année.

Cette décision vise à lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et à réduire la consommation d'énergie.

. Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Comité de la Ligue contre le cancer nous remerciant de la subvention annuelle de 100 €.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'il a inscrit la Commune au concours village fleuri. Monsieur le maire remercie M Rouffe, M Wargnier et les 2 agents communaux de leur travail pour la mise en valeur du village.

. Monsieur le Maire avise l'assemblée qu'un STOP sera mis en place Route du Crotoy à l'intersection avec la Rue de Buigny.

. Le Conseil Municipal est avisé qu'un logement communal F3 sera disponible au 15 aout 2015 au prix mensuel de 570 € + 8 € de charges. Chacun est prié d'en faire de la publicité.

. M Wargnier signale que des vols ont été commis au cimetière, Monsieur le Maire le regrette et répond que la clôture sera installée en juillet.

. M Rouffe se félicite que le club de foot communal passe en division supérieure, il les encourage dans la poursuite de leurs résultats.

. Monsieur le Maire évoque le 14 juillet et laisse la parole à M Rhuin, Président du Comité des fêtes.

M Rhuin propose d'organiser le 13 juillet en fin de journées : des jeux, une guinguette, un repas, une retraite aux flambeaux, un feu d'artifice.

Puis le 14 juillet matin : dépôt de gerbe au monument, vin d'honneur, remise de dictionnaires aux enfants entrant en 6^{ème}.